



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/Sub.2/1997/NGO/4
23 juillet 1997

FRANCAIS
Original : ESPAGNOL

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires
et de la protection des minorités
Quarante-neuvième session
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN GLOBAL DE SUJETS PRECIS RELATIFS A L'ELIMINATION
DE LA DISCRIMINATION RACIALE

SITUATION DES TRAVAILLEURS MIGRANTS ET DES MEMBRES
DE LEUR FAMILLE

Exposé écrit présenté par la Commission de défense des droits de l'homme
en Amérique centrale, organisation non gouvernementale
dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant qui est distribué
conformément à la résolution 1296 (XLIV) du Conseil économique et social.

[15 juillet 1997]

1. De l'avis de la Commission de défense des droits de l'homme en Amérique centrale, la situation des travailleurs migrants et de leur famille pose un problème dont la solution requiert l'attention de tous.
2. Il y a migration lorsque des personnes et des membres de leur famille sont marginalisés ou exclus dans leur pays d'origine. En Amérique centrale, ce phénomène revêt une dimension historique qui a deux causes fondamentales pouvant agir aussi bien simultanément qu'indépendamment, à savoir :
 - a) l'exclusion sociale et économique; b) la situation politique.

3. L'Amérique centrale se caractérise par le fait que, dans cette région, les gouvernements, la classe politique et l'armée dominent toutes les sphères de la société. En termes économiques, l'investissement social est et reste faible. Le manque de sources d'emploi, la nette dégradation des services de santé, les possibilités d'études restreintes et l'exécution de programmes d'ajustement structurel ont favorisé une explosion migratoire sans précédent.

4. Par ailleurs, sur le plan politique, c'est l'intolérance en matière de pensée, l'absence de libertés de la personne, le déni du droit de ne pas être du même avis et du droit à la différence, une mauvaise administration de la justice et des persécutions politiques entre autres; conjugués, ces facteurs sont la cause fondamentale des conflits armés qui ont éclaté en Amérique centrale entre 1970 et 1980, provoquant des vagues de migration massives destinées à préserver la vie et à améliorer la situation matérielle. Malheureusement, les travailleurs migrants qui étaient pauvres le sont restés, à quelques exceptions près, car, du fait de leur condition, ils sont moins payés que les nationaux.

5. Pour les raisons susmentionnées, il s'est produit en Amérique centrale, à la fin des années 70 et durant les années 80, un exode massif de populations chassées par des conflits armés internes d'envergure, en particulier au Guatemala, en El Salvador, au Honduras et au Nicaragua.

6. La guerre a bouleversé les structures sociales, politiques, économiques et culturelles de la région. Pour les sociétés guatémaltèque, nicaraguayenne, hondurienne et salvadorienne, le coût humain a été considérable surtout en termes de vies humaines, d'éclatement des familles, d'exode des compétences, de non-investissement social et de sources d'emploi, et ces pertes sont irréparables. Plus précisément, le tissu social de ces sociétés s'est fragmenté.

7. Comme conséquence des graves violations des droits de l'homme qui ont été commises et dans le souci de préserver son intégrité physique, la diaspora centraméricaine a émigré vers des pays voisins de la région, au Mexique, aux Etats-Unis et au Canada, ainsi que dans divers pays d'Europe. La situation des migrants centraméricains n'a jamais été acceptée. Ils sont même en butte à de la discrimination et à des violations de leurs droits dans les pays d'accueil.

8. Fort heureusement, vers la fin des années 80, avec la déclaration d'Esquipulas II, l'Amérique centrale a été le théâtre d'un processus politique visant à mettre fin aux conflits armés dans la région, ce qui s'est traduit par la signature d'accords de paix en El Salvador (1992), la tenue d'élections au Nicaragua (1989) et la signature d'accords de paix au Guatemala (décembre 1996). Ainsi, théoriquement, on pourrait affirmer que l'Amérique centrale a renoué avec la démocratie. Toutefois, les causes qui étaient à l'origine des conflits armés n'ont toujours pas disparu et la pauvreté s'est généralisée. Au Nicaragua, par exemple, 60 % des personnes actives ne travaillent pas dans le secteur formel.

9. Nombreux sont ceux pour qui la politique néo-libérale mise en place justement après la fin des conflits armés est la principale cause de la crise économique qui sévit en Amérique latine et favorise les migrations. Selon Alan Fajardo Reina, "Les programmes d'ajustement structurel polarisent la société. Ce modèle économique s'accompagne d'un modèle politique à fort pouvoir d'exclusion. De ce fait, une partie de la population constitue

une sous-population, qui est de trop. Voilà ce qui provoque la migration. Une tranche de la population est marginalisée, se situe en dehors du système du modèle."

10. De par sa situation géographique, le Costa Rica attire les immigrants nicaraguayens en grand nombre. On distingue deux formes d'immigration : l'immigration à court terme et l'immigration à long terme. Dans le premier cas, les Nicaraguayens vont au Costa Rica pour travailler dans l'agriculture et, une fois les récoltes achevées, rentrent chez eux. Dans le deuxième cas, ils décident avant leur départ de s'y rendre avec leurs familles ou seuls afin d'améliorer leur situation matérielle et de s'installer définitivement dans le pays.

11. Selon les autorités costariciennes, cela constitue une charge très lourde pour le pays dans la mesure où les Nicaraguayens, immigrant en masse, doivent être pris en charge par les services sociaux. Les autorités d'immigration arrêtent ceux qui sont démunis de papiers d'identité et les expulsent hors du pays. De nombreux Nicaraguayens se sont plaints d'être victimes d'abus de la part des autorités qui, dans certains cas, les ont roués de coups avant de les expulser. On estime à plus de 600 000 le nombre de Nicaraguayens au Costa Rica. La plupart sont sans papiers.

12. Le Gouvernement costaricien conjointement avec l'ambassade du Nicaragua s'emploie à simplifier les démarches afin de régulariser la situation des immigrants. Des milliers de Nicaraguayens ont reçu du Ministère du travail du Costa Rica un permis de travail temporaire.

13. Dans le même temps, la majorité de la population costaricienne est xénophobe, souvent encouragée par les médias qui diffusent une image négative des immigrants nicaraguayens; il en avait été de même pour les réfugiés salvadoriens qui étaient arrivés au Costa Rica durant la guerre civile.

14. Un autre pays d'accueil est le Honduras dans lequel ont immigré tant des Salvadoriens que des Nicaraguayens. Les Honduriens immigreront également aux Etats-Unis d'Amérique, en particulier ceux qui descendent des esclaves africains ("garifunas") car, dans un pays d'une culture différente, ils perdent leurs racines particulières, celles d'une population qui a maintenu sa cohésion.

15. Il existe un flux migratoire d'Amérique centrale vers les Etats-Unis, principalement en provenance du Salvador, du Nicaragua et du Honduras. Rien qu'à Los Angeles, en Californie, vivent un demi-million de Salvadoriens qui envoient chaque année 1,1 milliard de dollars à leurs familles. Cette source de devises occupe la deuxième place dans l'économie salvadorienne. L'Etat de la Floride accueille, pour sa part, des Nicaraguayens.

16. La route de ceux qui recherchent une situation meilleure se termine dans certains cas de façon dramatique, tragique. On peut mentionner par exemple l'immoralité et la voracité de bandes organisées connues sous le nom de "coyotes" qui offrent à des personnes dans le besoin la possibilité de partir pour les Etats-Unis. En chemin, des centaines d'entre elles sont assassinées, violées, agressées, abandonnées à leur sort dans le désert. Il est véritablement difficile d'émigrer et la vie qui attend les travailleurs migrants est semée d'embûches.

17. Ces dernières années, le phénomène s'est accentué avec l'accroissement du flux migratoire. En outre, la plupart des travailleurs migrants sont démunis de papiers, en d'autres termes n'ont pas de pièces d'identité car ils sont entrés illégalement dans le pays de destination. Les coûts de la migration sont très élevés tant pour les migrants que pour le pays d'accueil. Pour émigrer, les personnes vendent ce qu'elles possèdent afin de faire face aux frais du voyage, créant une fracture économique au sein de la famille, et rompant de surcroît les liens affectifs, détruisant ainsi la famille.

18. Récemment, les gouvernements centraméricains ont mené une action pour éviter que leurs ressortissants soient expulsés en masse des Etats-Unis, faisant valoir que leur retour aurait une incidence sur l'économie locale. Le Président salvadorien, Armando Calderón Sol, s'est rendu en juin dernier au Congrès et à la Maison Blanche pour demander d'"adoucir" la nouvelle loi de ce pays sur l'immigration.

19. Les Etats-Unis ont fini par suspendre les expulsions massives de Centraméricains mais cela ne résout pas le problème car cette suspension est momentanée. Un aspect préoccupant pour les migrants aux Etats-Unis est la xénophobie tant de la part des autorités que de la population, en dépit du fait que ce pays a été construit par des mains étrangères.

20. Il importe de mentionner que seuls six pays au monde et pas un seul d'Amérique centrale ont ratifié la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Il est donc nécessaire de mener une campagne diplomatique pour faire ratifier cette convention par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

21. Emigrer n'est pas un plaisir. Il en résulte beaucoup de souffrances, de bouleversements au sein de la famille, d'angoisses et d'insécurité. Il y a donc urgence à adopter une législation en faveur des travailleurs migrants et à ratifier la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Mais les gouvernements doivent aussi maintenir sur leurs territoires des conditions universellement acceptables pour que chacun vive et s'épanouisse dans la dignité à laquelle aspire tout être humain.
